

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE**  
**MERCREDI 9 MARS 2022 A 20 H 00 A LA SALLE DES FÊTES**  
**D'ARLANC**  
\*\*\*\*\*

Date de la Convocation : 3 mars 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE, CHAUTARD, DELAYRE, VERNET, Mmes BARD, DE LAENDER, DEMATHIEU, FAVIER, PUMAIN, PRUNIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mme BARTHOMEUF, BLANCHETON, Mrs FORCE, GALAND.

Secrétaire de séance : Mr CLADIERE Léon.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mercredi 23 février 2022, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2022-03-01

**AMENAGEMENT D'UN PARKING ET D'UN ESPACE PAYSAGER -  
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le plan de financement pour le projet « aménagement d'un parking et d'un espace paysager »

La Commune d'Arlanc s'engage dans un projet de réaménagement de Bourg, dans le quartier situé, sis sabaterie. La Commune s'est portée acquéreur d'un bâtiment au 4 rue du docteur sabaterie (BS n°285), dans le centre bourg d'Arlanc.

Cette démarche s'inscrit dans le programme OPAH-RU et Petites Villes de Demain. Il consiste dans la démolition d'un bâtiment en ruine (BS n°285), afin de permettre l'aménagement de places de stationnement ainsi qu'un espace paysager.

Le but est d'embellir et de dynamiser le quartier.

Des subventions sont demandées auprès de l'Etat pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022**

Le plan de financement se décompose comme suit :

| <b>Dépenses</b>                             | <b>Recettes</b>                   |
|---|-----------------------------------|
| Acquisition propriétés foncières : 12 000 € | Subvention DSIL : 90 475.5 € HT   |
| Maîtrise d'œuvre : 26 104.50 € H.T          | Subvention DETR : 86 592 € H.T    |
| Travaux : 261 045 € HT                      | Subvention Région : 64 200.5 € HT |
| Publicité : 836.24 € HT                     | Autofinancement : 60 317 € H.T    |
| Relevé topographique : 655 € HT             |                                   |
| Coût notarié : 944.26 € HT                  |                                   |
| <b>TOTAL : 301 585 € HT</b>                 | <b>TOTAL : 301 585 € HT</b>       |

**Total des subventions : 241 268 € H.T**

**Part communale H.T : 60 317 € H.T**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve l'opération « aménagement d'un parking et d'un espace paysager » telle que décrite ci-dessus, pour un montant de 301 585 € HT.

Donne son accord au plan de financement susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de solliciter en conséquence les subventions attendues telles que mentionnées dans le plan de financement, et d'effectuer toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ Monsieur BICAN Patrick explique au conseil municipal la future mise en place de composteurs partagés.

Clôture de la séance comportant 1 décisions

La séance est levée à 20 h 35

|                  |  |
|------------------|--|
| DCM N°2022-03-01 | AMENAGEMENT D'UN PARKING ET D'UN ESPACE PAYSAGER - PLAN DE FINANCEMENT |
|------------------|--|